

## Collecte de la production discographique dématérialisée

Participation de la BnF au MIDEM, en partenariat avec le SNEP  
5 juin 2019

Avec 1,2 millions de documents (78 tours, microsillons, cassettes, CD...), la Bibliothèque nationale de France conserve la troisième collection sonore au monde. Face au défi de la dématérialisation des supports, la BnF, en concertation avec le SNEP (Syndicat national des éditeurs phonographiques) et l'UPFI (Union des producteurs de phonogrammes français indépendants), a choisi de travailler avec Kantar Media, gestionnaire de la base BIPP (Base de données interprofessionnelles des producteurs phonographiques) afin de mettre au point une filière de dépôts automatisés des fichiers et des données décrivant les albums. Un atelier est organisé le 5 juin prochain, dans le cadre du MIDEM, afin de faire le point sur les opportunités de ce partenariat pour la conservation de la musique dématérialisée.

### Du son dans les collections de la BnF : des Archives de la Parole au dépôt légal

L'origine du département de l'Audiovisuel remonte aux Archives de la Parole, entreprise pionnière du linguiste Ferdinand Brunot qui, à partir de 1911, va enregistrer grâce au phonographe toutes les manifestations de la langue parlée. Les voix de Guillaume Apollinaire ou d'Alfred Dreyfus sont ainsi conservées pour l'éternité. En 1938, l'enregistrement sonore devient patrimoine avec la création par Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, de la Phonothèque nationale. Héritière des Archives de la Parole, celle-ci est chargée de collecter toutes les productions phonographiques diffusées sur le territoire national. Le dépôt légal appliqué au disque voit ainsi le jour. C'est en 1977 que la Phonothèque nationale devient un département de la BnF qui reçoit également le dépôt légal de la vidéo et des documents multimédias, composante qui sera intégrée au département de l'Audiovisuel créé en 1994 et installé sur le site François-Mitterrand.

### Le dépôt légal du son face au défi de la dématérialisation

Le département de l'Audiovisuel conserve aujourd'hui la troisième collection sonore au monde, soit 1,2 millions de documents, entrés par dépôt légal, dons et acquisitions : 78 tours, microsillons, cassettes audio, CD, supports éphémères et insolites se côtoient, mêlant tous les genres musicaux, tous les artistes, des plus connus à ceux auto-produits, retraçant ainsi l'histoire de l'enregistrement et de l'édition phonographique. Aujourd'hui l'évolution des supports laisse la place à du son de plus en plus « dématérialisé » entraînant un nouvel enjeu pour le dépôt légal : collecter et conserver cette masse impressionnante de fichiers distribués sur internet. La BnF se doit de s'adapter en faisant évoluer ses modalités de collecte, de référencement et de conservation afin de poursuivre sa mission de sauvegarde du patrimoine sonore distribué en France. Les enjeux tant patrimoniaux qu'économiques, technologiques, documentaires ou juridiques sont considérables aussi bien pour l'institution que pour les acteurs de l'édition phonographique. La Bibliothèque nationale de France se mobilise fortement face à cette mutation qui a des impacts sur son organisation et ses métiers.

### De nouvelles filières expérimentales de collecte pour la production dématérialisée

La loi DADVSI (droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) de 2006 a institué le dépôt légal des productions nativement numériques et a permis la mise en place de la collecte du web français par la BnF. Un décret d'application est en cours concernant le dépôt à la BnF des documents dématérialisés non accessibles par des moissonnages du net.

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque nationale de France a entamé un vaste programme de mise en place de filières expérimentales de collecte et de conservation de ces productions numériques en commençant par les e.books. La filière des documents sonores dématérialisés est la deuxième à être développée.

La BnF, en concertation avec le SNEP (Syndicat national des éditeurs phonographiques) et l'UPFI (Union des producteurs de phonogrammes français indépendants), a choisi de travailler avec Kantar Media, gestionnaire de la base BIPP (Base de données interprofessionnelles des producteurs phonographiques) pour les deux organismes afin de mettre au point une filière de dépôts automatisés des fichiers et des données décrivant les albums. Après une instruction technique et juridique avec les principaux partenaires professionnels, des tests pour une expérimentation, encadrée par des conventions, ont débuté en 2018 avec le distributeur Idol. La construction de la filière complète permettant la collecte par des transferts de flux entre Kantar Media et la BnF, la production des notices décrivant les albums avec les données descriptives transmises, la conservation (dans un système d'archivage sur serveurs) et la diffusion dans les emprises de la BnF devrait aboutir à l'automne 2019.

La BnF met ainsi son expertise du référencement et de la conservation numérique pérenne au service des acteurs de l'édition phonographique et s'engage à diffuser ces albums dématérialisés dans un contexte de consultation sécurisée et uniquement à des chercheurs et à des professionnels accrédités.

### **Un atelier au MIDEM le 5 juin 2019 pour présenter la nouvelle filière du dépôt légal du son dématérialisé**

Une présentation de ces nouvelles modalités de dépôts sera faite conjointement par Pascale Issartel, directrice du département de l'Audiovisuel de la BnF, Alexandre Lasch, directeur général du SNEP et Audrey Copin, représentante de Kantar Media lors du prochain Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale) qui se tiendra à Cannes du 4 au 7 juin. Cet atelier permettra d'illustrer les opportunités de ce partenariat entre la BnF, le SNEP et Kantar Media : une simplification pour les labels, un référencement amélioré de la production discographique, une conservation pérenne et sécurisée de la production discographique.

*« Dépôt légal 2.0. Les opportunités d'un partenariat pour la conservation de la musique dématérialisée. »  
Atelier présenté mercredi 5 juin 2019 de 16h à 17h*

*Cannes, Palais des festivals, auditorium , niveau 4.*

*Seules les personnes accréditées au MIDEM pourront y participer.*

#### **Contact presse**

**Marie Payet**, chef du service de presse de la BnF

01 53 79 41 18

marie.payet@bnf.fr